



ALBIOMA

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 29 mai 2019

Dividende de l'exercice 2018

Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2019 a approuvé le versement d'un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2018, avec une option pour le paiement en actions nouvelles, à hauteur de 50 % du dividende mis en distribution, soit 0,325 euro par action, le solde du dividende étant, en cas d'exercice de l'option, versé en numéraire. Cette option est ouverte dans les mêmes conditions pour les actions éligibles au dividende majoré (0,71 euro par action, soit une option exerçable à hauteur de 0,355 euro).

L'option ne pourra être exercée que pour la totalité de la fraction du dividende pour laquelle elle est offerte (soit 50 %).

L'option devra être exercée par l'actionnaire entre le 13 juin et le 4 juillet 2019 inclus, en adressant sa demande auprès de l'intermédiaire financier teneur de son compte-titres pour les actions inscrites au nominatif administré ou au porteur, et auprès du teneur du registre nominatif de la Société (BNP Paribas Securities Services) pour les actions inscrites au nominatif pur. À l'expiration du délai susmentionné, le défaut d'exercice de l'option par l'actionnaire entraîne le paiement en numéraire de l'intégralité du dividende.

Le dividende sera détaché de l'action le 11 juin 2019. Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 10 juillet 2019. Le règlement-livraison des actions nouvelles de la Société qui seront émises en paiement du dividende interviendra à la même date.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront émises en paiement du dividende a été fixé à 17,91 euros par action, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse sur Euronext précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende, la valeur résultant de l'application de cette formule étant arrondie au centime d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces versée par la Société.

Les actions nouvelles émises en paiement du dividende feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext à compter du 10 juillet 2019. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Albioma. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de la Société.



Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (4°) et 212-5 (5°) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que de l'article 18 et de l'annexe III de l'Instruction n°2016-04 du 23 octobre 2016. Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de vente ou d'achat de titres financiers.

Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et règlements applicables.

L'option relative au versement du dividende décrite ci-dessus n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, aux États-Unis, au Japon, en Italie ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions nouvelles de la Société, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et sa situation financière, il convient de se référer au Document de Référence d'Albioma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, disponible sur son site Internet, www.albioma.com, en apportant une attention particulière au chapitre 1, pages 29 et suivantes « Gestion des risques et contrôle interne ».

Prochain rendez-vous : résultats du premier semestre de l'exercice 2019, le 24 juillet 2019 (après bourse).

À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse et au photovoltaïque.

Le Groupe, implanté en Outre-Mer français, à l'Île Maurice et au Brésil, a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage.

Les actions Albioma sont cotées sur Euronext Paris (compartiment B) et éligibles au SRD et au PEA-PME (ISIN FR0000060402 – Mnémo ABIO).

Contacts

Investisseurs

Julien Gauthier
+33 (0)1 47 76 67 00

Médias

Charlotte Neuvy
+33 (0)1 47 76 66 65
presse@albioma.com

www.albioma.com

